

**ARRÊTÉ**

(RSV 8.13)

*du 4 mai 1994*

**sur les arrondissements d'inspection du bétail**

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu l'article 9 de la loi du 25 mai 1970 d'application de la législation fédérale sur les épizooties

vu le préavis du Département de l'intérieur et de la santé publique

*arrête*

**Article premier.** — Les arrondissements d'inspection du bétail correspondent, en règle générale, aux limites du territoire des communes.

**Art. 2.** — Les arrondissements d'inspection du bétail non délimités par le territoire communal sont constitués comme il suit:

**Description des arrondissements**  
(lieux, agglomérations, hameaux, quartiers, situations locales, etc.).

**DISTRICT D'AIGLE**

**Commune de Bex**

Arrondissement N° 1 Bex, Bornuit, Les Bévioux, Le Châtel, Chiètres, Cries, Les Monts, Sousvent, Les Verneys.

Arrondissement N° 2 Anzeindaz, En Béroud, Blettes, Bovonnaz, Chedonnaz, Fratschi, Matélon, Les Pars, Reusex, Solalex, Le Soreuscex.

Arrondissement N° 3 Frenières, Les Plans, La Chaux, Le Cheval-Blanc, Les Colatels, Encougneux, Eusanne, Javerne, Pont-de-Nant, Le Richard, La Vare.

**Commune d'Ollon**

Arrondissement N° 1 Arveyes, Villars, Chesières, Curnaux, Les Ecovets, Coufin, col de la Croix, Arpille, Encex, Conche, Bretaye, Chamosaire, La Saussaz, col de Soud.

Arrondissement N° 2 Auliens, Glutières, Forchex, Huémoz, Pallueyres, Les Combes.

Arrondissement N° 3 Antagnes, Charpigny, Les Fontaines, Pl. Essert, Ollon, Salaz, Saint-Triphon, Verschiez, Villy.

Arrondissement N° 4 En Bergin, En Biot, Les Combasses, Le Crompt, Les Ecovets, Hautaz-Crettaz, En Mers, Les Planches, La Truche, Plambuit.

**Commune d'Ormont-Dessous**

Arrondissement N° 1 Le Sépey, Cergnat, Matélon, Les Aberts, Sur Alliaux, Audon, La Pierre-du Moëllé, Badausaz, Le Cerf, La Grande-Charbonnière, La Petite-Charbonnière, Château Commun, Les Chaux, La Chaz, Les Chernes, La Charnettaz, Les Combex, La Coulaz, Le Crot, Le Plan du Derbon, Ensausaz, Forclettaz, Le Grenier-Neuf, Les Joux, Leysay, Les Cergnets, Sordettaz, Sur Voirin, La Trablaz, Vuagny, La Frasse, Mautex, Perrosière, Les Fenets, La Gittaz, Sous le Mont, Solpraz, Le Plan-Clocher, Les Rochers.

Arrondissement N° 2 L'Abert, L'Asaz, Le Carroz, Les Cartiers, Le Carty, Champillon, Les Champs, Les Chaudets, La Chenau, Les Corbassières, Les Crosérins, Le Crétilon, Les Crosats, Dorchaux, Le Dradey, L'Echerche, L'Ecuallaz, Les Fiaudeyres, Les Frasses, Frétaz, La Gittaz, Hongrin, Vers l'Hongrin, Le Larzay, Bas-Lioson, Haut-Lioson, Les Mimonts, L'Ortier, Oudioux, Le Plan, Les Plans, Les Pleines-Joux, La Pommetaz, Les Preissettes, Le Premier Fenil, Le Quart, Les Rafforts, La Relargée, La Ressaz, Les Troncs, Sonnaz-Dessous, Sonnaz-Dessus, Vers le Château, Vers les Lacs.

Arrondissement N° 3 La Forclaz, Les Planches, Les Granges, Les Layets, Le Tomeley, Les Thays, Les Ravières, Le Scex Riond, Les Praz-Moux, La Sciaz, Le Palluex, Le Vougnny, La Cèleyre, Les Lagots, Les Chavonnes, En Perche, Le Veysevay, Le Coussy, Les Planets, Les Echenards, Le Léderry.

**Commune d'Ormont-Dessus**

Arrondissement N° 1 Les Crettes, La Crettaz, Chalet-Vieux d'Isenau, Chalet Vieux de Culand, Culand, Creux-de-Champ, Crosex, Grand-Moille, Derrière-le-Dard, La Daille, Ezerin, Fenil du Rang, Fond-des-Joux, La Layaz, Lécherex, Le Mont, Les Mazots, Moille-Ronde, Les Moilles, La Marche, Orgevaux, La Preisaz, Roseyres, Les Preises, En Pillon, Prézerman, Le Rard, Sur Pillon, Vers-Champ, Le Truchaux.

Arrondissement N° 2 Les Theyes, Neyrevaux, Chersaulaz, La Repaz, La Première-d'Enhaut, La Première-d'Enbas, Sous le Clos, Semelley-Couchant, Semelley-Levant, La Lex, Semilley, Le Creux, Les Buges, La Dix, Marnex, Les Cloux, Métraillaz, Sur le Crétex-Ayerne, La Cruzaz, La Marnèche, Isenau, La Grande-Arpille, Les Greneyrets, La Frassetaz, Les Esserts, Lavanchy-Poi, La Bierlaz, La Preisaz, La Ruvine.

## **DISTRICT D'AVENCHES**

### **Commune d'Avenches**

Arrondissement N° 1 Avenches.

Arrondissement N° 2 Donatyre: territoire de la Commune d'Avenches.

## **DISTRICT DE COSSONAY**

### **Commune de Cossonay**

Arrondissement N° 1 Cossonay, Le Chalet, Champ-Colomb, Les Chavannes, Jolimont, Les Linardes, La Palaz, La Vigne.

Arrondissement N° 2 Allens.

### **Commune de L'Isle**

Arrondissement N° 1 L'Isle.

Arrondissement N° 2 Villars-Bozon, Sur le Pré.

Arrondissement N° 3 La Coudre.

### **Commune de Mont-la-Ville**

Arrondissement N° 1 Mont-la-Ville, La Pièce, La Saboterie, à l'exception des pâturages.

Arrondissement N° 2 Pâturages situés sur le territoire de la Commune de Mont-la-Ville.

## **DISTRICT D'ÉCHALLENS**

### **Commune d'Essertines**

Arrondissement N° 1 Essertines.

Arrondissement N° 2 Epautheyres.

Arrondissement N° 3 Nonfoux.

Arrondissement N° 4 La Robellaz.

### **Commune de Penthéraz**

Arrondissement N° 1 Penthéraz.

Arrondissement N° 2 Les Mottettes, Champ-de-Vaud.

### **Commune de Vuarrens**

Arrondissement N° 1 Vuarrens.

Arrondissement N° 2 Vuarrengel.

## DISTRICT DE GRANDSON

### Commune de Provence

Arrondissement N° 1 Provence, Le Bas de la Joux, La Cergnetaz, L'Envers, Le Fordon, Le Grand Pré, La Poëttaz, Les Prises, Prises-Franel, Le Quarteron, Les Rochats, Le Sapy, La Scie.

Arrondissement N° 2 Auges-Colomb, Les Grands-Prés, Grands-Prés-Bailod, Petit-Pré-Bailod, Vers chez Sulpy, Vers chez Pillot, Vers chez les Favre.

### Commune de Sainte-Croix

Arrondissement N° 1 Sainte-Croix, Les Adreys, Le Château, Culliairy, La Grangette-Addor, La Gittaz, Chez Jaccard, Mouille-Faison, Praz-Buchons, Les Praises, Replans, Vers Chez La Besse, Vers le Bois, La Villette.

Arrondissement N° 2 La Chaux, Les Grands-Jaccards, Mouille-Mougnon, Noirvaux, Les Rochettes, La Vraconnaz.

Arrondissement N° 3 L'Auberson, La Carre, Crêt François, Les Envers, Les Grangettes, Vers-chez-la-Besse, Vers le Bois, Vers La Fivaz.

## DISTRICT DE LAUSANNE

### Commune de Lausanne

Arrondissement N° 1 Lausanne.

Arrondissement N° 2 Chalet-à-Gobet, Vers-chez-les-Blanc, Montblesson.

Arrondissement N° 3 La Bérallaz, Chalet Boverat, Chalet des Enfants, Chalet à Marin, Grange-Neuve, Montheron, La Râpe, Les Saugealles.

Arrondissement N° 4 Vernand-Dessus, Vernand-Dessous, La Prairie, Camarès, Taulard, Bois-Genoud.

### Commune du Mont-sur-Lausanne

Arrondissement N° 1 Les Planches, Les Buchilles, Coppoz, La Culiaironne, La Dubarde, Fontaney, Marjolatte, Les Meules, La Plaisance, Le Serget, Chalet-de-la-Ville, Chalet-aux-Bœufs, Fougères.

Arrondissement N° 2 Châtelard, Clochatte, Champmeunier, Martines, Manloup, Penau, Petit-Mont, Pichollette, Rionzi, Grand-Mont, La Viane, La Naz, Flonzel, Grange-Montricher, Granges-Neuves, Etavez, Longerayes, Budron.

## **DISTRICT DE LA VALLÉE**

### **Commune de L'Abbaye**

Arrondissement N° 1 Bas-des-Bioux, Les Bioux, Bioux-Dessus, Vers-chez-Grosjean.

Arrondissement N° 2 L'Abbaye, Le Pont.

### **Commune du Chenit**

Arrondissement N° 1 La Golisse, Chez-le-Maître, Le Sentier, Le Solliat, Derrière-la-Côte.

Arrondissement N° 2 L'Orient, Le Campe.

Arrondissement N° 3 Le Brassus, Bas-du-Chenit oriental, Crêt-Meylan, Chez Meylan.

Arrondissement N° 4 Bas-du-Chenit occidental, La Combe, Crêt-des-Lecoultre, Piguët-Dessus, Piguët-Dessous, Le Planoz, Tribillet.

### **Commune du Lieu**

Arrondissement N° 1 Le Lieu, Le Séchey.

Arrondissement N° 2 Les Charbonnières.

## **DISTRICT DE LAVAUX**

### **Commune de Forel**

Arrondissement N° 1 En Albin, Châtelet, Caudrey, Confréries, Cornes-de-Cerf, Cul-du-Marais, Burloud, Forallaz, Grange-Neuve, Hermite, Moille-Derrey, Mau-Pacot, Le Marais, Petit-Jorat, Planches à Michaud, Possassion, Praz-Chevillard.

Arrondissement N° 2 Bourg des Pillettes, Les Charbonnières, Châtelan, Les Granges, Le Grenet, En Grillet, Le Poisat, La Plumettaz, Moille-Margot, La Rochettaz.

Arrondissement N° 3 Bonne-Foire, Capochon, Champ-Riond, La Chesaudaz, La Déméléttaz, Forneret, En Forel, Grange à Michoud, Grotavache, Jaquemard, Maillardoulaz, Les Matannes, Muri-settaz, Mont Pellaux, Le Planoz, Le Roisin, La Tulière, Vuavraz.

Arrondissement N° 4 Carboles, Cases, Cautalles, Chaufferossaz, Cheneveyres, Chalet-Vieux, Corbessiens, Crêt-Bedeau, Dailles, Darillaz, Gerbesse, Gaurza, Grand-Pré, Pigeon, Sous-la-Crétaz.

#### **Commune de Puidoux**

- Arrondissement N° 1 Les Arcelles, La Barraz, Vers-chez-Berthaud, Les Abergeaux, Bottoret, Bréton, La Corray, Vers les Cossy, Drugex, Les Florettes, L'Epesse, Grangettes, Grange-Neuve, Le Jorat, Les Iris, La Loche, La Mélériat, La Milliquettaz, Les Moilles, Morsillon, Les Murailles, Nanciau, Le Perchet, Pied-de-Bœuf, Pauchon, Planches-d'Ogoz, Pont-Orge, Praz-Communaux, Praz-Martin, Praz-Pourri, Le Rueret, La Vergniaulaz.
- Arrondissement N° 2 La Buritaz, Les Chaux, Le Chalet, Mont Cheseaux, Cremières, Crêt-à-Paux, La Crosse, Le Daley, Feny, La Gravière, Graz-Verney, La Goguire, Longchamp, Le Monnet, Le Mont, Pully, Praz-Cheseaux, Praz-Constant, Praz-Gébaz, Primmapraz, Vuentron.
- Arrondissement N° 3 Bovettaz, Vers la Chapelle, Cheneveyres, Closy, Corbessière, Crausaz, Daucretaz, Flonzaley, Goay, Granges, Lac de Bret, Majudaz, Montchervet, Nachonnaz, Pidoux, Pierre-Vieille, Publoz, Praz-Romont, Le Signal, Sous-Station, Tolveau, Treytorrens, Vulpillères, Verney.

#### **Commune de Savigny**

- Arrondissement N° 1 La Bilaz, En Brit, Cabusaz, Bonne-Foire, Claie-aux-Moines, Casard, Champreyreyre, Chalet-Blanc, Entre-deux-Bois, Gremaudet, Meguettes, Pétozan, La Poraz, La Prairie, Praz-Charbon, Rossettaz, Tantérannaz, Vuavraz.
- Arrondissement N° 2 Ancienne-Poste, Saint Amour, La Branche, Corsallaz, Les Côtes, Le Crêt-Rouge, Daumusaz, Fiaulettes, Les Gavardes, Grange la Ville, La Gollie, Le Jorat, Mollie-Margot, Nialin, Les Planches, Praz La Pierraz, Riondonnaire, Séchaudaz, Taborenaz, Tuilière, Vuavraz.
- Arrondissement N° 3 Coudraz, La Carrière, Château, Claie-aux-Moines, La Goille, Golliez, Le Guétaz, Martinet, Nialin, La Roche, Rosattaz, Tornire.

#### **DISTRICT DE MOUDON**

##### **Commune de Chapelle**

Chapelle et Alliérens-sur-Moudon.

##### **Commune de Dompierre**

Arrondissement N° 1 Dompierre.

Arrondissement N° 2 Les Granges.

**Commune de Saint-Cierges**

Arrondissement N° 1 Saint-Cierges, La Bellevue, La Laiterie, La Mélulaz, La Tondiaz, Le Vallon.

Arrondissement N° 2 Corrençon, Planchemont.

**DISTRICT DE NYON**

**Commune d'Arzier**

Arrondissement N° 1 Arzier.

Arrondissement N° 2 Le Muids.

**DISTRICT DE PAYERNE**

**Commune de Payerne**

Arrondissement N° 1 Le territoire communal, moins le territoire des Hameaux et Boulex.

Arrondissement N° 2 Le territoire des Hameaux et Boulex.

**DISTRICT DU PAYS-D'ENHAUT**

**Commune de Château-d'Œx**

Arrondissement N° 1 Les Bénés, Le Berceau, En Bettens, Les Borsalets, Les Bossons, La Braye, La Brigolière, Le Brunet, Les Chabloz, Le Chamaveau, Le Chêne, Le Clôt, Le Clos Genoud, Le Clos à Roux, Le Coin, La Clusaz, Les Closels, Les Combes, La Combe, Les Communailles, La Combette, La Coulaz, Les Craux, Les Crêts, Le Croset, Le Daim, L'Etambeau, La Frasse, La Frassetaz, Gérignoz, Les Grands-Prés, Les Granges, Les Granges-d'Œx, La Grellattayre, Les Hirondelles, L'Isattaz, La Lécherette, La Louge, La Maladière, Les Malenchères, Le Manège, Le Mont, Le Montchallon, Le Montellier, Le Morsalaz, Les Mourriaux, Les Moulins, En Neusilles, Les Ouges, Les Pantons, La Pâlaz, Sus Pernet, Le Perrex, La Pessaulaz, Le Petit-Pré, Les Planards, Les Poses, Le Plagnuz, Les Praz, Le Pré, Les Preyses, Les Quartiers, En Ratevel, Les Révardets, Les Riaux, La Rosettaz, Rougepierre, La Printanière, Sous le Scex, La Sciaz, La Sierne au Cuir, Les Siernes Picats, La Sierne Yaux, La Tannaz, Le Torrent, Les Teisejœurs, Le Tilleul.

Arrondissement N° 2 L'Etivaz.

## DISTRICT DE VEVEY

### Communes de Montreux et Veytaux

Arrondissement N° 1 Les Avants, Brent, Burier, Chailly, Cornaux, La Fosge, Solard, Orgevaux, Planchamp, Villars-Chamby.

Arrondissement N° 2 Pertit, Vernex, Montreux, Chernex, Sonzier, Belmont, Tavel, Glion, Caux, Territet, Veytaux.

## DISTRICT D'YVERDON

### Commune de Belmont

Arrondissement N° 1 Belmont.

Arrondissement N° 2 Villaret.

### Commune de Gressy

Arrondissement N° 1 Gressy, Le Bas-des-Monts.

Arrondissement N° 2 Sermuz.

### Commune d'Yvonand

Arrondissement N° 1 Yvonand.

Arrondissement N° 2 La Grande Moille, La Mauguettaz.

Arrondissement N° 3 Niedens, Grabret.

**Art. 3.** — Le présent arrêté abroge celui du 3 avril 1974 sur les arrondissements d'inspection du bétail.

**Art. 4.** — Le Département de l'intérieur et de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre immédiatement en vigueur.

Donné sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 mai 1994.

Le président:  
**J. Martin**

(L.S.)

Le vice-chancelier:  
**E. Chesaux**